



Succession suite à une renonciation

Par **laetie41**, le **17/08/2013** à **17:03**

bonjour

mon arrière grand mère est décédée il y a maintenant un petit peu plus de 20 ans. mon père a refusé la succession. a cette époque j'étais mineure. il y a quelques années il a été contacté par téléphone par un notaire concernant un terrain qui appartenait à mon arrière grand mère. Il lui a dit qu'il avait refusé cette succession et le notaire lui aurait répondu qu'il n'était pas trop tard pour changer d'avis. Mais mon père n'a pas donné suite à cet appel. je n'ai été au courant de cette histoire que depuis peu.

ma question est la suivante :

Ai je des droits quelconques sur cette succession??

Si c'est le cas comment dois je m'y prendre et qui dois je contacter?

je vous remercie d'avance pour votre réponse.

laetie41